



PO Box 240, Apia, Samoa  
E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)  
T: +685 21929  
F: +685 20231  
W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)



« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

## Vingt-sixième Conférence du PROE

Alofi, Niue

19 – 21 September 2016

### Point 9.2.3 de l'ordre du jour : Partenariat des îles du Pacifique sur l'acidification des océans

#### Objet

1. Présenter aux Membres les dernières informations relatives au projet de Partenariat des îles du Pacifique sur l'acidification des océans (PPOA) soutenu par le gouvernement néo-zélandais, notamment sur les activités visant à faire de ce projet un programme régional grâce à l'appui du GCF.

#### Contexte

2. Les niveaux de dioxyde de carbone atmosphérique (CO<sub>2</sub>) sont en hausse en raison de l'augmentation des gaz à effet de serre. Depuis la révolution industrielle, les océans ont absorbé environ 26 % des émissions de CO<sub>2</sub> anthropiques. Le CO<sub>2</sub> absorbé par les océans augmente l'acidité de l'eau, un processus connu sous le nom « d'acidification des océans ». L'acidification des océans a des effets néfastes importants sur l'environnement (notamment sur les services écosystémiques fournis par les zones vulnérables à l'acidification, tels que les récifs coralliens et les pêcheries associées), sur les secteurs économiques de la pêche (directement à cause des impacts sur le comportement des poissons et indirectement en raison de la perte d'habitat critique), et sur le tourisme (dégradation des récifs coralliens et des écosystèmes côtiers), et plus important encore, sur la résilience des communautés et des infrastructures face aux catastrophes naturelles (de la dégradation des barrières côtières aux risques liés au climat). À cet égard, la région de l'océan Pacifique et les petits États insulaires en développement (PÉID) sont particulièrement vulnérables à ces impacts en raison de leur association et de leur forte dépendance à la pêche et au tourisme, ainsi que de leur exposition aux risques liés au climat et à l'océan.
3. Les adaptations visant à réduire les effets de l'acidification des océans et à maintenir des possibilités de développement durable sont nécessaires aux communautés insulaires du Pacifique, qui dépendent des ressources de l'océan. Le seul moyen de véritablement éviter l'acidification des océans à l'échelle mondiale est de réduire rapidement les émissions de CO<sub>2</sub>. Il est toutefois possible de prendre des mesures pour minimiser les impacts locaux de l'acidification des océans et promouvoir la résilience des écosystèmes. Par exemple, en réduisant l'écoulement des matières nutritives et organiques de la terre, il est possible de minimiser les impacts locaux. La préservation de l'habitat des herbes marines peut augmenter l'absorption locale du CO<sub>2</sub> et la santé, ainsi que la résistance des écosystèmes.

4. En réponse à la menace croissante que présente l'acidification des océans, la Nouvelle-Zélande a mis en place le projet PPOA, un effort collaboratif déployé par les Membres du PROE, les communautés du Pacifique et l'université du Pacifique Sud. Lors de la 21<sup>e</sup> COP de la CCNUCC à Paris, le PROE a signé un accord avec la Principauté de Monaco quant à un soutien financier supplémentaire de 60 000 € destiné au projet PPOA.
5. Le projet PPOA œuvre à accroître la résilience des pays insulaires océaniques face à l'acidification des océans grâce aux activités suivantes :
  - a. l'identification et la mise en œuvre d'Actions d'adaptation pratiques – le projet réalisera une étude sous la forme d'une « cartographie et d'une évaluation de la résilience sociale et des écosystèmes » (ESRAM). Celle-ci guidera l'exécution des activités d'adaptation sur un site pilote choisi.
  - b. La recherche et le suivi – dans le cadre de l'étude ESRAM, le projet établira des points de référence chimiques et biologiques qui seront suivis d'un contrôle routinier de paramètres clés.
  - c. Le renforcement des capacités et la sensibilisation – lors de l'étude ESRAM, et tout au long de la mise en œuvre des activités d'adaptation, le projet cherchera à renforcer les capacités au sein des communautés locales et des partenaires pour lutter contre l'acidification des océans et mettre en place une gestion efficace des régions côtières. En outre, le projet essaiera de sensibiliser à l'acidification des océans à tous les niveaux.
6. Le projet PPOA a récemment organisé (en octobre 2015) un atelier régional sur l'acidification des océans à Auckland, auquel ont participé les représentants des États et territoires insulaires océaniques, ainsi que des experts scientifiques. Une évaluation régionale de la vulnérabilité à l'acidification des océans a également été effectuée. Elle est disponible en version papier sur demande, ainsi que sur le site Web du PROE.
7. Le projet PPOA met actuellement en œuvre des projets pilotes d'adaptation à l'acidification des océans sur des sites sélectionnés aux Fidji, à Kiribati, aux Tokélaou et au Vanuatu.
8. Lors de l'atelier régional sur l'acidification des océans de 2015, les participants ont encouragé le PROE à trouver un appui supplémentaire afin que le projet PPOA puisse gagner en importance et devenir un programme régional complet de travail. Des lettres de manifestation d'intérêt ont été envoyées aux autorités nationales désignées des Membres au sein du GCF afin de solliciter l'appui du GCF afin que le PROE puisse commencer l'élaboration d'un Programme régional de résilience des écosystèmes côtiers grâce au programme « Project Preparation Facility » du GCF. À ce jour, les îles Cook, les îles Salomon, les Tonga et le Vanuatu ont répondu favorablement.

## Recommandation

9. La Conférence est invitée à :
  - **prendre acte avec satisfaction** de l'appui de la Nouvelle-Zélande et de la Principauté de Monaco au projet PPOA ;
  - **encourager** le PROE et les pays et territoires membres à donner la priorité aux activités de suivi et d'adaptation à l'acidification des océans, et de coordonner leurs efforts pour lutter contre l'acidification des océans ; et
  - **encourager** le PROE à poursuivre l'élaboration du projet PPOA pour en faire un programme régional de travail avec l'appui du GCF et des autres bailleurs de fonds.